

Berne, le 7 juillet 2026

Prise de position de Physioswiss sur la création d'une association des grands cabinets et sur le sondage Sotomo

Physioswiss poursuit son combat pour des tarifs équitables, pour les soins, pour la branche

Physioswiss a pris connaissance des résultats non représentatifs du sondage Sotomo commandé par swissODP. Les préoccupations exprimées (conditions-cadres financières insuffisantes, charge administrative élevée, manque de reconnaissance politique) sont connues et documentées depuis des années. Leur véritable cause réside dans une rémunération insuffisamment adaptée depuis trop longtemps, et non dans la structure tarifaire. C'est précisément là qu'agit Physioswiss : la nouvelle structure tarifaire, déposée conjointement avec les partenaires tarifaires, crée les bases d'une rémunération conforme aux prestations. Elle ne résout toutefois pas à elle seule les défis économiques. C'est pourquoi Physioswiss se bat pour des valeurs de point tarifaire équitables dans les 26 cantons.

Le rapport indique lui-même que les résultats ne peuvent pas être considérés comme représentatifs. Il s'agit d'une enquête en ligne ouverte et auto-sélective, avec appartenance professionnelle auto-déclarée, diffusée via l'association « faire-physio-tarife » et complétée par un échantillonnage en boule de neige.

Une appréciation indépendante du sondage Sotomo par la Société suisse d'évaluation (SEVAL) retient : « La méthodologie ne suffit pas à livrer un état des lieux valide de l'opinion. L'échantillon est auto-sélectionné, la mobilisation a été effectuée par le mandant, et aucune vérification de l'appartenance professionnelle ou de l'affiliation à une association n'a eu lieu. »

Les standards professionnels internationaux de la recherche sociale et d'opinion (code ICC/ESOMAR, SWISS INSIGHTS) exigent que le mandant, les intérêts en jeu et les limites méthodologiques soient présentés de manière transparente et bien visible lors de la publication – non seulement dans la partie méthodologique, mais aussi dans les résumés, les communiqués de presse et les graphiques. Les résultats non représentatifs ne doivent pas être présentés comme l'opinion « de la branche » ou « des physiothérapeutes ». Physioswiss a fait valoir cette exigence par écrit auprès de Sotomo avant la publication et évaluera la communication des résultats à l'aune de ces critères.

Physioswiss reste concentrée sur la représentation des intérêts de l'ensemble de la branche

Physioswiss prend acte des démarches visant à créer une nouvelle association professionnelle issue du milieu des grands cabinets. Notre cap reste inchangé : en tant qu'association professionnelle reconnue au niveau national, Physioswiss représente les intérêts de plus de 12'000 membres – physiothérapeutes indépendants et salariés ainsi qu'organisations de physiothérapie (OdP). Physioswiss défend en

outre les intérêts de la physiothérapie auprès du monde politique, des autorités et des assureurs. Nous en sommes convaincus : une représentation des intérêts aussi unie et forte que possible crée les meilleures conditions pour défendre efficacement les préoccupations des physiothérapeutes. Une fragmentation de la représentation des intérêts affaiblirait la position de négociation de l'ensemble de la branche – précisément au moment où les procédures décisives de fixation des valeurs de point tarifaire sont en cours dans les cantons.

« La physiothérapie est sous-financée depuis des années. L'une des conséquences est que des cabinets ferment si rien ne change dans la rémunération. Cela ne peut et ne doit pas être la réponse d'un système de santé qui dépend de l'offre de soins. Trente ans d'immobilisme tarifaire alors que les coûts ont augmenté – ce n'est pas tenable. C'est pourquoi nous nous battons pour des valeurs de point tarifaire équitables dans les 26 cantons. Les cantons portent désormais la responsabilité. Nous ne lâcherons rien tant que la rémunération ne reflétera pas la réalité. »

Mirjam Stauffer, présidente de Physioswiss

Dans cet esprit, Physioswiss a déjà institutionnalisé le dialogue existant avec les grands cabinets : avec la création du groupe d'intérêt des grands cabinets, les besoins des grandes structures sont intégrés de manière contraignante au travail de l'association.

Physioswiss reste mobilisée

Physioswiss a activement informé ses membres sur la nouvelle structure tarifaire au moyen de webinaires, de newsletters, d'un manuel ainsi que d'interventions régionales. Les physiothérapeutes peuvent en outre dès à présent s'inscrire aux formations sur la nouvelle structure tarifaire LAMal. Ces offres d'information sont maintenues.

« Plus de 45'000 personnes ont signé notre pétition. Ce n'est pas un simple instantané de l'opinion – c'est un signal politique. Le véritable débat se joue désormais là où les tarifs se décident réellement : dans les 26 cantons. C'est exactement là que nous nous battons – avec des faits, avec de la persévérance et avec la branche derrière nous. »

Osman Bešić, directeur de Physioswiss

Par ailleurs, une campagne nationale pour des tarifs équitables a été lancée à la mi-juin – sous le slogan « **Soigner à 100%. Rémunéré-e 70%. Vous trouvez ça juste?** ». Cette campagne attire l'attention sur une situation qui préoccupe de nombreux physiothérapeutes depuis des années : la rémunération ne couvre pas les coûts.

C'est précisément pour cela que Physioswiss s'engage pour des valeurs de point tarifaire équitables dans les 26 cantons.

Physioswiss est et reste le partenaire tarifaire reconnu de la physiothérapie et poursuivra le dialogue avec les associations cantonales et les membres.

Contexte : nouvelle structure tarifaire

En avril 2026, Physioswiss, H+ et prio.swiss ont déposé une nouvelle structure tarifaire auprès du Conseil fédéral. Elle remplace un système vieux d'environ 30 ans



par un tarif à la prestation basé sur le temps, par tranches de 5 minutes. La nouvelle structure crée de la transparence, davantage de responsabilité et de l'espace pour une physiothérapie moderne. Les partenaires tarifaires n'ayant pas pu s'entendre sur les valeurs de point tarifaire, celles-ci sont désormais déterminées dans le cadre de procédures cantonales de fixation. Physioswiss mène activement ces procédures dans les 26 cantons.

Contact

Osman Bešić
Directeur de Physioswiss
osman.besic@physioswiss.ch
+41 58 255 36 06